URSSAF

DÉCLARATION DE REVENUS PROFESSIONNELS

cerfa en cours

PRATICIEN OU AUXILIAIRE MÉDICAL

POUR NOUS CONTACTER

RÉFÉRENCES

NNI

N° PAM

N° TI

N° Pièce

Page 1/1 | 9999

ACTUALITÉS

Votre déclaration de revenus professionnels a été modifiée pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie.

Pour vous aider à compléter ce document, un conseiller Urssaf est à votre écoute au :

N° Indigo 0 820 36 35 34

0,118 € TTC / MN

REVENUS DE L'ANNÉE : 2004

Madame, Monsieur,

Afin de procéder au calcul de vos cotisations, je vous adresse la présente déclaration.
Je vous invite à retourner ce document complété, daté et signé avant le 1er juillet 2005 pour éviter l'application d'une taxation d'office.
Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Respectueusement.

	Bénéfices	Déficits
A - Montant des revenus de l'activité conventionnée (y compris les revenus de remplacement et les cotisations facultatives)		
B - Montant des autres revenus professionnels non salariés (y compris les cotisations facultatives)		
C - Montant des revenus de remplacement Important : voir notice		
D - Montant des cotisations sociales personnelles obligatoires		

	Recettes
E - Montant total des honoraires tirés de l'activité conventionnée	
F - Dont montant des dépassements d'honoraires	
G - Total = A + B + C + D + E + F	

CADRE LÉGAL

La loi du 6/01/78 modifiée relative à l'informatique et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les dossiers vous concernant auprès de notre organisme.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements donnés et m'engage à signaler immédiatement toute modification ultérieure de mon revenu.

le : / /

Signature

Date limite d'envoi

01 07 2005

RÉSERVÉ À L'URSSAF

NNI
N° PAM
N° TI
N° Pièce